

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE
Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité
Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions

2020 DASES 169 : Subventions (839 002 euros) et conventions pluriannuelle relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abri.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

Le présent projet de délibération vous propose de soutenir le fonctionnement des maraudes d'intervention sociale parisiennes pour leur action en faveur des personnes sans-abri et de permettre la mise en œuvre opérationnelle de l'évolution stratégique des maraudes initiée depuis plusieurs années.

Les maraudes d'intervention sociale (MIS) sont des équipes mobiles qui vont à la rencontre des personnes dont l'espace de vie est la rue ou tout autre lieu très précaire. Elles ont pour mission d'aller vers les personnes sans abri afin de les écouter, de les soutenir, de les orienter et de les accompagner vers un projet de sortie de rue.

Acteurs de première ligne de la veille sociale, les équipes de maraudes d'intervention sociale sont composées de travailleurs sociaux et agissent le plus généralement en journée, en cohérence avec les horaires d'ouverture des services sociaux et des accueils de jour. Elles sont majoritairement pédestres, dans une logique de proximité.

Elles interviennent sur le territoire parisien en complémentarité de l'action d'autres types de maraudes comme les maraudes d'évaluation et d'orientation qui interviennent dans l'urgence, en réponse aux signalements qui lui sont adressés, les maraudes spécialisées intervenant sur un public sans-abri précis (jeunes, familles...) ou présentant des modalités d'intervention ciblées (maraudes santé), ou encore les maraudes bénévoles (humanitaire, paroissiales ou citoyennes/étudiantes) qui vont à la rencontre des personnes pour créer du lien social, souvent munies de denrées (café ou collation).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 28 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion «Renforcer le rôle de la coordination des maraudes et couvrir l'ensemble du territoire parisien », plusieurs champs de réflexion ont été engagés par la collectivité parisienne, la DRIHL et le GIP Samusocial de Paris.

Le premier axe de travail a été celui de formaliser une nouvelle gouvernance afin d'optimiser la coordination des interventions sur les territoires. L'organisation de la Coordination des maraudes a été confiée au Samusocial de Paris depuis le 1^{er} septembre 2016.

Par la suite, de nouveaux axes prioritaires ont été définis, dont un chantier spécifique autour des MIS, qui vise à finaliser la réalisation d'une couverture intégrale du territoire en adéquation avec les besoins identifiés et à mettre en place des outils de pilotage et de reporting adaptés à chaque échelon.

Cette démarche d'harmonisation collective des missions et pratiques des MIS a abouti à la mise en œuvre en septembre 2018 de maraudes exploratoires contribuant à une meilleure connaissance des besoins et des publics en situation de rue dans Paris.

Fort de ces éléments et pour parachever la démarche d'harmonisation des pratiques, la DASES, en lien avec la mission Sans-abri du Secrétariat Général, a été à l'initiative d'un travail d'élaboration d'un cahier des charges des MIS lancé en 2019. Ce dernier pose de nouvelles exigences notamment la couverture des zones blanches du 6^e et du 20^e arrondissement et le renforcement des maraudes ayant trop peu d'intervenants sociaux pour couvrir les secteurs du tels que les 7^e, 8^e, 14^e et 17^e arrondissements.

Les nouveaux périmètres et moyens d'intervention mis en place depuis le début de l'année 2020 nécessitent d'augmenter les financements de la DRIHL et de la DASES. Il s'agit du financement de sept nouveaux postes pour les MIS portées par Aurore (un chef de service et un travailleur social), Aux Captifs La Libération (un travailleur social), Les Enfants du Canal (deux travailleurs sociaux et un chef de service) et Emmaüs (un travailleur social).

Ce projet de délibération a ainsi pour objet de soutenir de manière opérationnelle la stratégie d'évolution des MIS ainsi que d'améliorer leur lisibilité et la pertinence de leurs actions à Paris.

Au regard de l'intérêt social de l'action de ces maraudes d'intervention sociale et des engagements de la collectivité parisienne pour lutter contre la grande exclusion, je vous propose d'accorder, au titre de 2020, les subventions suivantes et de m'autoriser à signer les conventions pluriannuelles correspondantes, jointes au présent projet.

- Deux subventions à l'association Aurore :
 - 93 172€ pour la maraude Ouest localisée dans les 7^e, 15^e, 16^e arrondissements et à la Gare Montparnasse;
 - 136 028€ pour la maraude Est mise en œuvre dans les 5^e, 12^e et 13^e arrondissements.

- Une subvention d'un montant de 79 284€ à l'association Aux Captifs La Libération pour la maraude du service précarité localisée dans les 1^{er}, 4^e, 10^e, 12, 16^e et 20^e arrondissements.

- Deux subventions à l'association Oppélia :
 - 102 352€ pour la maraude localisée dans les 11^e et 20^e arrondissements ainsi que pour le fonctionnement de l'espace de remobilisation ;

- 55 037€ pour la maraude dite « Bociek » spécialisée sur les publics migrants originaires d'Europe de l'Est.
- Une subvention d'un montant de 254 892€ à l'association Emmaüs Solidarité pour la maraude d'intervention sociale Paris Nord (9^e, 10^e, 18^e et 19^e arrondissements), la maraude d'intervention sociale Paris Centre (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements) et la maraude du Bois de Vincennes.
- Deux subventions à l'association Les Enfants du Canal :
 - 68 681€ pour la maraude d'intervention sociale localisée dans les 6^e, 8^e, et 17^e arrondissements ;
 - 49 556€ pour le dispositif Busabri mis en œuvre dans le 14^e arrondissement.

Pour l'ensemble de ces projets, des cofinancements de l'État (DRIHL) sont prévus à hauteur de 80%.

Les fiches techniques jointes en annexe présentent de façon plus détaillée les organismes, les projets et les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Paris

La Maire de